

Le 7 juin 2021,

À une assemblée régulière du conseil de Ville de St-Pamphile tenue à la salle municipale le 7 juin 2021 à 19 :30 heures dû à un problème technique quant à la diffusion du conseil, à laquelle assemblée étaient présents: M. Mario Leblanc, maire, les conseillers : Mme Marlène Bourgault, Mme Francine Couette, MM. Luc Paris, Clermont Pelletier, Simon Pelletier et Sébastien Thibault tous membres du conseil et formant quorum. Il a été étudié, statué et décrété ce qui suit :

Rés. 2021-107

RÉSOLUTION SÉANCE HUIS CLOS

Le conseil de la municipalité de Saint-Pamphile siège en séance ordinaire ce lundi le 7 juin 2021 à 19:30 heures à la Salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Saint-Pamphile.

Sont présents à cette séance : Mario Leblanc, Francine Couette, Marlène Bourgault, Simon Pelletier, Clermont Pelletier, Sébastien Thibault et Luc Paris.

CONSIDÉRANT QUE les séances du conseil municipal peuvent maintenant se dérouler publiquement;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens, les membres du conseil et tout autre personne qui assiste à la séance doivent respecter les mesures sanitaires imposées par le gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Pamphile a procédé à l'installation de matériel afin de préserver la sécurité des membres du conseil lors de séances dans la salle du conseil, mais que cette salle est restreinte pour accueillir des visiteurs;

CONSIDÉRANT QUE la séance du conseil sera diffusée en direct sur le canal communautaire et enregistrée et rediffusée dans les jours suivant la séance sur le canal communautaire, sur la page Facebook ainsi que sur la chaîne Youtube de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens ont été préalablement invités via le canal communautaire et sur la page Facebook à soumettre leur question pour la période réservée à celles-ci par courriel ou par téléphone afin qu'elles puissent être soumises lors de la séance du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Sébastien Thibault avec l'appui du conseiller Simon Pelletier et il est résolu unanimement que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie téléphonique. À une assemblée ordinaire du conseil de Ville de Saint-Pamphile tenue à la salle du conseil le 7 juin 2021 à 19 :30 heures, à laquelle assemblée étaient présents: M. Mario Leblanc, maire, les conseillers : Mme Marlène Bourgault, Mme Francine Couette, MM. Luc Paris, Clermont Pelletier, Simon Pelletier et Sébastien Thibault tous membres du conseil et formant quorum. Il a été étudié, statué et décrété ce qui suit :

Rés. 2021-108

ACCEPTATION ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Luc Paris et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que soumis.

Rés. 2021-109

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par la conseillère Marlène Bourgault avec l'appui de la conseillère Francine Couette et il est résolu que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 3 mai 2021 et du 18 mai 2021 soient par la présente acceptés et signés séance tenante par le maire et la directrice générale présente à l'assemblée en cours.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Demande de la part de M. Roger Gagnon concernant l'état de la rue Saint-François à savoir s'il y aura des travaux prévus sur cette rue. La réparation de plusieurs rues sera faite au courant de l'été. Elle sera aussi dans la prochaine planification budgétaire sur quatre ans qui sera faite à la suite des élections municipales.

- Rés. 2021-110 **NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT**
 Il est proposé par le conseiller Simon Pelletier avec l'appui du conseiller Luc Paris et il est résolu que Mme Marlène Bourgault soit nommée maire suppléant pour les quatre prochains mois.
- Rés. 2021-111 **FAITS SAILLANTS RAPPORT FINANCIER 2020**
 Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et il est résolu qu'il soit noté le dépôt des faits saillants du rapport financier 2020 par le maire. Ledit rapport sera disponible sur le site internet de la municipalité.
- Rés. 2021-112 **ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-004 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE**
 Il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui du conseiller Simon Pelletier et il est résolu que le règlement 2021-004 modifiant le règlement de gestion contractuelle soit adopté.
- Rés. 2021-113 **CONFIRMATION D'EMPLOI – AGENTE DE BUREAU/CHARGÉE DE PROJET**
 Il est proposé par la conseillère Marlène Bourgault avec l'appui de la conseillère Francine Couette et il est résolu que Mme Geneviève Flamand soit engagée au poste d'Agente de bureau pour la période du remplacement de congé de maternité de l'agente de bureau actuelle, et au retour de cette dernière, en tant que Chargée de projet, à compter du 17 juin 2021 avec une période de probation de 6 mois et que la rémunération soit fixée au niveau 4 de cette fonction. Les avantages sociaux reliés aux employés à temps plein s'appliquent à ce poste.
- Rés. 2021-114 **SOUSSION DE RETENUE POUR LE DÉNEIGEMENT 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024**
 Considérant que nous avons demandé des soumissions pour le déneigement 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024 ;

 Considérant que nous avons reçu deux soumissions soient :
- | | |
|--------------------------|--------------|
| 9357-5876 Québec Inc. | 699 000.00\$ |
| Entreprise Denis Leblanc | 991 119.36\$ |
- Il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui du conseiller Clermont Pelletier et résolu que la soumission de 9357-5876 Québec Inc. soit retenue pour le déneigement 2021-2022,2022-2023,2023-2024 de la municipalité et ce, au montant total de 699 000.00\$ plus taxes.
- Rés. 2021-115 **TRANSPORT ADAPTÉ L'ISLET-SUD – ÉTATS FINANCIERS 2020**
 Il est proposé par le conseiller Clermont Pelletier avec l'appui de la conseillère Francine Couette et il est résolu que la municipalité, en tant qu'organisme mandataire, adopte les états financiers 2020 du Transport Adapté L'Islet-Sud.

 La municipalité a pris connaissance des recommandations du Ministère des Transports quant aux recommandations sur l'entretien des ponts sur notre territoire.
- Rés. 2021-116 **VENTE TERRAIN RÉSERVE FONCIÈRE – M. MARCEL DUBÉ**
 Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Sébastien Thibault et il est résolu que la Ville de St-Pamphile accepte de vendre un terrain de la réserve foncière étant le lot 5 867 863 à M. Marcel Dubé aux conditions suivantes :
- Payer pour le terrain concerné un montant de 4 900\$. Le coût des services d'aqueduc et d'égouts inclus dans ce prix de vente représente un montant de 3 658.05\$. Les taxes applicables sont en sus.

- L'acquéreur s'engage à ériger une résidence neuve sur le terrain acquis dans un délai d'une année après la signature de l'acte de vente ou à rétrocéder sur simple demande de la Ville ledit terrain pour le même prix que la présente transaction et en assumant le coût des différentes transactions.

Le maire et la directrice générale sont autorisés à signer les documents requis à la conclusion de la présente entente.

Rés. 2021-117

PROLONGATION DELAI ACCORDÉ À SÉBASTIEN BOUCHER

Considérant que nous avons reçu une demande de la part de M. Sébastien Boucher pour prolonger le délai pour la construction de sa résidence ;

Considérant que le délai demandé est d'un an à deux ans en vertu du coût élevé des matériaux de construction ;

Il est proposé par la conseillère Marlène Bourgault avec l'appui du conseiller Sébastien Thibault et résolu que le conseil accorde un délai de l'envergure d'un an étant donné la situation actuelle de la pandémie et du coût du bois.

Rés. 2021-118

RAPPORT SUR LES PERMIS

Il est proposé par avec l'appui et il est résolu que le rapport sur l'émission des permis suivants soit par la présente accepté.

Rés. 2021-119

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES ET COMPTES À PAYER

Il est proposé par avec l'appui et il est résolu que les comptes apparaissant au journal des achats du mois de mai 2021 au montant de 258 057.83\$ soient acceptés et payés. Je certifie qu'il y a les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Joëlle Vitalis, adjointe administrative en remplacement
de Marie-Claude Chouinard, dir.gén. par intérim

DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE MME DORIS BELANGER

Le conseil ne rembourse pas les frais de semence pour son gazon puisque la voirie à toujours pris la responsabilité de réparer les terrains lorsqu'ils sont endommagés par les travaux de voirie.

Rés. 2021-120

DEMANDE DU CONSEIL DE LA NATION HURONNE-WENDAT

Il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et il est résolu d'accepter le Conseil de la nation Huronne-Wendat soit autorisée à réaliser l'inventaire des tiques à pattes noires dans le secteur du rang 6.

Rés. 2021-121

DEMANDE DU GALA MERITAS – ECOLE LA RENCONTRE

Il est proposé par la conseillère Marlène Bourgault avec l'appui de la conseillère Francine Couette que la ville accepte que les prix auxquels on participe soient remis par la direction.

Rés. 2021-122

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui du conseiller Sébastien Thibault et il est résolu que la présente assemblée soit close. Il est 20 h 30.

Mario Leblanc, maire

Joëlle Vitalis, adjointe administrative en remplacement

de Marie-Claude Chouinard, dir.gén. par intérim